

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-42**

OBJET : Marché de fourniture de postes électriques de type CBU

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président rappelle que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité est une compétence obligatoire du SDEER : par leur adhésion au SDEER, les communes la lui transfèrent.

Le cahier des charges de concession signé avec Enedis prévoit que le SDEER conserve une part de maîtrise d'ouvrage dans les opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation ou d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Ainsi, en juillet 2021, à l'issue de marchés triennaux et de nouveaux appels d'offres, le SDEER a passé des marchés avec des fabricants des principaux équipements du réseau (postes de transformation préfabriqués PSS, cellules HTA, transformateurs HTA/BT et câbles HTA et BT – ainsi que pour les câbles d'éclairage public).

Toutefois, le lot dédié aux postes de transformation préfabriqués de type Postes à couloir / Cabines basses urbaines (PAC-CBU) s'est avéré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée. Depuis lors, le SDEER s'approvisionne par simple consultation. Toutefois, les montants en jeu allant croissant, il devient nécessaire de disposer de modalités d'achat pérennes.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer un nouvel appel d'offres pour des postes de transformation de type PAC-CBU pour une période courant jusque juillet 2024, échéance des marchés passés pour les autres fournitures de matériels électriques.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera un appel d'offres pour la fourniture de postes de transformation de type PAC-CBU pour une période courant jusque juillet 2024 ;

2 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes, selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*